



Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/89515/chantier-des-halles-le-marche-de-la-canopee-remis-en-cause-au-tribunal/>

CONSTRUCTION

Chantier des Halles : le marché de la « Canopée » remis en cause au tribunal

A. l'AFP | Régions | Publié le 09/12/2011 | Mis à jour le 12/12/2011

Le chantier de la Canopée, ce toit de verre géant qui devrait recouvrir le futur forum des Halles à Paris, pourrait être compromis à cause d'un avenant au contrat qui a entraîné un recours du préfet de Paris et d'une association devant le tribunal administratif de Paris vendredi 9 décembre 2011.

« Nous contestons le fait que cet avenant, signé en janvier 2011 entre la ville et les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, bouleverse l'économie du marché initial en l'augmentant de 28% », a expliqué vendredi 9 décembre Me Cyril Laroche, avocat de l'association Accomplir, qui a attaqué cet avenant. Cet « avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de la Canopée » était aussi déféré vendredi par le préfet de Paris et de Région, Daniel Canépa, dans le cadre d'un contrôle de légalité, a-t-on aussi appris auprès de la préfecture.

Lancement d'un nouveau marché - Durant l'audience vendredi matin, le rapporteur public a conclu à l'annulation de cet avenant et a proposé à la ville un délai de six mois pour annuler ce marché et en passer un nouveau, selon l'avocat. « La ville a jusqu'au 9 juin 2012 » pour passer un nouvel avenant, a précisé Me Laroche. Il rappelle aussi que les avis du rapporteur public sont en général « très suivis ». Le jugement sera rendu le 6 janvier.

Dominique Hucher, directeur du projet du réaménagement des Halles à SemPariSeine, société d'économie mixte de la ville, a précisé que la ville allait « apporter des arguments auprès du juge » d'ici le jugement.

Pour le maire du 1er arrondissement où se trouve le chantier, Jean-François Legaret (UMP), la conclusion du rapporteur « démontre une fois de plus qu'un certain nombre d'anomalies et d'irrégularités ont été commises sur ce chantier hautement chargé en péripéties ». La construction de la Canopée des Halles avait été attribuée en septembre par la commission d'appel d'offres à l'entreprise Chantiers Modernes, du groupe Vinci.

236 M€ pour la Canopée - La mairie avait alors rappelé que l'enveloppe financière affectée au réaménagement des Halles, votée au Conseil de Paris de novembre 2010, s'élevait à 802 millions d'euros hors taxe, dont 236 millions d'euros pour la construction de la Canopée (176 M€ pour la Canopée elle-même et 60 M€ affectés à la provision pour aléas, compte tenu de la difficulté du projet).